



Conflit avec intrum justicia

Par **corine**, le **27/12/2010 à 15:59**

Bonjour,rrnJe suis harcelée par INTRUM JUSTITIA qui ne veut rien savoir. J'ai eu des problèmes avec SFR et bien entendu INTRUM JUSTITIA, je me suis arrangée avec SFR afin de faire un échéancier sur quatre mois, et je ne leur doit plus un centime.rnMaintenant ils recommence avec VEOLIA EAU ! Désolée, mais j'appelle cela de la persécution, j'ai eu de gros problèmes financiers depuis mars 2010, de plus je suis reconnue handicapée à plus de 80 %, donc des revenus très moyens.rnINTRUM JUSTITIA me réclame la somme de 109,88 euros alors que je ne leur doit plus que 43,88 euros ayant payé une facturé à VEOLIA EAU directement !!!rnComment puis je faire pour qu'ils arrêtent de me harceler, je n'en peux plus, je tente de régler toutes mes dettes au fur et à mesure, et INTRUM JUSTITIA me persécute sans cesse !!rnMerci de votre aide précieuse, car croyez moi j'ai l'impression de me battre contre des moulins à vent...rnSalutations distinguées.

Par **Intrum Justitia**, le **27/12/2010 à 17:01**

Bonjour,rrnNous intervenons dans le cadre d'un mandat de recouvrement délivré par la société VEOLIA pour la gestion du recouvrement suite à votre retard de règlement. A ce titre, nous cherchons effectivement à vous joindre pour la régularisation de votre facture.rnrnSi vous pensez que ce montant n'est pas du, il faut nous contacter, au plus vite (au numéro de tél dans votre courrier), afin que nous puissions traiter votre litige et le signaler s'il est valide, à notre client. Nous transmettons à notre client l'ensemble des litiges et autres anomalies soulevées.rnrnrrnNous travaillons dans le respect de la réglementation et de la personne privée. Notre objectif est de faire respecter les droits et les devoirs de chacune des deux parties et non pas de vous harceler.rnrnEn espérant avoir répondu à vos interrogations, je reste à votre disposition pour toute information.rnrnCordialementrrnMédiateur IJ

Par **Thelma**, le **27/12/2010 à 17:22**

[citation]Nous travaillons dans le respect de la réglementation et de la personne privée. Notre objectif est de faire respecter les droits et les devoirs de chacune des deux parties et non pas de vous harceler. rnrn[/citation]rnrnLorsque je lis ceci, je préfère m'abstenir de tout commentaire !!!

Par **Tisuisse**, le **27/12/2010 à 18:27**

Bonjour corine,rnrnEn tapant, dans la petite fenêtre, en haut et à droite, intitulée "RECHERCHER" le mot "intrum" vous trouverez 49 topics qui traitent de ce type de relations.rnrnCe que vous devez savoir, c'est qu'Intrum Justicia est une société de recouvrement qui a reçu mandat (ou qui a racheté les dettes des clients et se fait ensuite rembourser par ces mêmes clients) des diverses entreprises pour récupérer les sous dus par leurs clients. Cette société n'est pas un huissier de justice et n'a donc strictement aucun pouvoir coercitif à l'égard des débiteurs. Si un débiteur veut négocier sa dette et établir un échéancier de remboursement ou si le débiteur paie directement à son fournisseur sans passer par la société de recouvrement, c'est son droit le plus strict. rnrnDe plus, la société de recouvrement ne détient pas de titre exécutoire de paiement, seul un huissier de justice peut agir et faire des saisies sur salaires, bloquer les comptes, etc. pas la société de recouvrement laquelle n'est pas huissier de justice.rnrnAllez donc sur ces topics, vous y trouverez de très nombreuses infos vous concernant.rnrnBien à vous.

Par **jeetendra**, le **27/12/2010 à 18:43**

Bonsoir, instrum justicia agit dans un cadre amiable pour son client (mandant), n'a surtout pas à vous faire facturer quoi que ce soit (article 32 de la loi 91-650 du 9 juillet 1991), il est déjà [fluo]rémunéré par la société veolia[/fluo]. Tenez bon, cordialement.

Par **mimi493**, le **27/12/2010 à 19:45**

Simplement ignorez-les.rnIls téléphonent ? raccrochez, ne vous laissez entrainer dans aucune discussionl.rnIls envoient des courriers ? poubelle.rnrnVous n'avez pas à vous justifier auprès d'eux, ils n'ont qu'à se débrouiller avec leur clientrnrnSachez que malgré leurs menaces, ils n'ont aucun pouvoir. Ils n'ont que le droit de demander si vous voulez bien payer, si ça vous dérange pas trop.

Par **Intrum Justitia**, le **28/12/2010 à 16:18**

Notre activité est régie par le décret n° 96-1112 du 18 décembre 1996 et nous sommes

membre de la FIGEC (www.figec.com) »... N'ignorez pas nos courriers ou appels et contactez-nous. Nous sommes en mesure de vous proposer des solutions adaptées à votre situation. Sans réponse de votre part, une procédure judiciaire devra être enclenchée.rnrnJe me tiens à votre disposition.rnrnCordialement,rnrnMediateur IJ

Par Marion2, le 28/12/2010 à 16:33

[citation]**Sans réponse de votre part, une procédure judiciaire devra être enclenchée.**
rnrn[/citation]rnrnVous n'avez pas le pouvoir de lancer une procédure judiciaire !!!!rnrnOn peut également recommander aux personnes aux personnes que vous contactez de déposer une plainte pour harcèlement !rnrnAlors, OUI, tous vos courriers direction poubelle !

Par Intrum Justitia, le 28/12/2010 à 16:59

Notre mandat est également judiciaire. Et même pour de petits montants, nous allons devant les tribunaux car nos clients et nous mêmes estimons que tout service consommé doit être payé. rnrnCependant, si vous estimez que cette facture n'est pas due, il est important de nous contacter. Un de nos conseillers sera à même de vous aider et étudiera votre cas. Nous pourrons ainsi nous rapprocher de notre client avec tous les justificatifs nécessaires et éventuellement classer le dossier.rnrnCordialement,rnrnMediateur IJ

Par Marion2, le 28/12/2010 à 17:15

[citation]**Notre mandat est également judiciaire**[/citation]rnrnVous n'êtes pas le créancier.rnrnEt que dites-vous du message de Corine ?rnrn[citation]**INTRUM JUSTITIA me réclame la somme de 109,88 euros alors que je ne leur doit plus que 43,88 euros ayant payé une facturé à VEOLIA EAU directement !!! rnComment puis je faire pour qu'ils arrêtent de me harceler, je n'en peux plus**[/citation]

Par Intrum Justitia, le 28/12/2010 à 17:28

C'est difficile de donner une réponse sans un numéro de dossier. Chaque cas est spécifique. rnrnCorine, je vous propose de me transmettre votre numéro de dossier par messagerie privée. Je m'adresserais ensuite au service concerné afin de trouver une solution. Les courriers seront interrompus le temps d'avoir une réponse de la part de Véolia. rnrnCordialement,rnrnMédiateur IJ

Par l'internaute, le 01/10/2013 à 16:31

BonjourrrnAujourd'hui j ai appelé un "conseillé" au 0820...rnLimite menacé par cette personne, elle me force a accepter un échéancier de 80 euros par mois. rnJe lui répons que financièrement pour moi n'ayant que 650 euros de paye(mi-temps)et mes factures à payer cela n'est pas possible. Aucune autre solution semble possible alors que je souhaite simplement m'acquitter de cette dette. Que faire ??rnMerci

Par **Marion3**, le **01/10/2013 à 18:05**

Bonjour,rnVotre dette est peut-être prescrite. De quand date votre dernier versement ? (mois + année si possible).rnLa prescription est de 2 ans après le dernier versement (si évidemment il n'y a pas eu de jugement, ni de titre exécutoire présenté par huissier).rnInstrum Justitia est une société de recouvrement qui bluffe et essaie de faire peur aux personnes dont la dette est prescrite.rnNe les appelez surtout pas et ne répondez pas à leurs courriers.rnLisez sur ce forum les nombreux posts concernant ces sociétés de recouvrement.rnCdt

Par **stop harcèlement**, le **01/12/2013 à 00:20**

[fluo]bonjour[/fluo]rnStoppez le harcèlement téléphonique Instrum Justitia !rnSi vous êtes vous aussi une victime harcelée par téléphone par Instrum Justitia: Contactez leur Direction en France sur leur numéro non surtaxé:rnxxxxxxxxxxxxxxxx sans vous présenter, comme eux !

Par **chaber**, le **01/12/2013 à 09:08**

bonjour stop harcèlementrrnCe n'est pas une bonne méthode pour faire cesser les harcèlements de ces officines de recouvrement.rnIl suffit de parcourir le forum pour découvrir les moyens simples et légaux qui feront cesser ces relances intempestives.rnEn résumé: se constituer un dossier:rn- en classant les diverses relances écrites (même les plus fantaisistes)rn- en notant les dates et heures des appels rn- en envoyant une LRAR dans les termes préconisésrn- ensuite, en déposant plainte auprès de la DGCCRF et de la CNIL contre la société et surtout contre son dirigeant es-qualité